



NOUVEAU

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS
SE TRIENT !**

**EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI
DES DÉCHETS
SUR LE TERRITOIRE DE GTM**

**À PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE 2022
SUR LE TERRITOIRE DE GTM,
ON VA POUVOIR TRIER À PLEIN TUBE !**

**DOSSIER DE PRESSE
15 SEPTEMBRE 2022**

Contact presse : Isabelle Guiné - 02 14 24 01 73
i.guine@granville-terre-mer.fr





À partir du 1^{er} octobre 2022, sur le territoire de GTM, on va pouvoir trier à plein tube !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et bidons en plastique pouvaient être déposés dans les colonnes jaunes au même titre que les emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient, eux, être jetés avec les ordures ménagères car on ne pouvait pas les recycler.

Dès le 1^{er} octobre 2022, les habitants de la Communauté de communes Granville Terre & Mer pourront déposer TOUS les emballages et TOUS les papiers sans exception dans les colonnes de tri jaunes !

Pourquoi cette évolution ?

Il existe plus d'une vingtaine de résines en plastique différentes. Seuls les « PET » [polyéthylène téréphtalate, matériau des bouteilles en plastique clair] et les « PEHD » [Polyéthylène Haute Densité, matériau des bouteilles de lait ou des flacons de lessive], principalement les bouteilles et flacons, étaient jusqu'ici pris en charge dans les filières de recyclage. **Aujourd'hui, de nouvelles filières se sont développées pour d'autres types de résine en plastique et les centres de tri sont désormais équipés de la technologie adéquate pour les trier.**

De ce fait, une **uniformisation au niveau national devient possible afin que les consignes de tri soient claires et lisibles pour tous les Français.** Le geste de tri est **systematisé** et cela aide à **lever le doute** : en effet, les erreurs de tri les plus fréquentes concernent les emballages plastiques. En simplifiant les consignes, plus personne ne se pose la question : **TOUS les emballages vont dans la colonne de tri jaune !**

De plus, le geste de tri contribue non seulement à la **préservation de l'environnement**, mais il permet aussi de **préserver les ressources naturelles** et, en diminuant le volume des sacs d'ordures ménagères, de **limiter l'enfouissement des déchets.**

Concrètement, qu'est-ce que ça change ?

Désormais, TOUS les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et TOUS les emballages en plastique peuvent être déposés dans les points d'apport volontaire du territoire de GTM !

Quelques exemples : bouteilles en plastique, tubes de dentifrice ou de produits de beauté, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, de fromage, films étirables, emballages des packs d'eau ou de lait, sacs plastiques, pots de crème, de cosmétique, gourdes de compote... mais aussi capsules métalliques de bouteilles [soda, bière...], capsules de café [type Nespresso], tubes et emballages de médicaments, etc.

Afin d'être accompagnés dans leur geste de tri, les usagers de GTM pourront se procurer dès le 1^{er} octobre, auprès de leur mairie, le Guide du tri, une « réglette de tri », spécialement conçue pour qu'aucune hésitation ne soit possible, ou un sac de pré-collecte [dans la limite des stocks disponibles] qui facilitera à la maison le stockage des déchets à recycler.

Un courrier sera envoyé à tous les habitants du territoire avant le 1^{er} octobre et une campagne de communication multicanaux sera lancée dès la semaine prochaine afin d'attirer l'attention de chacun sur ces nouvelles mesures.

L'implication de chacun est primordiale !

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI SUR LE TERRITOIRE DE GTM

Le tri des déchets, contexte et enjeux

Depuis 1992, sous l'impulsion de l'organisme « Eco-emballages » [aujourd'hui CITEO - organisme agréé par l'Etat pour organiser la collecte et le recyclage des emballages et papiers], le tri des emballages est entré dans les habitudes des Français. En fonction des territoires, colonnes, bacs ou sacs jaunes se sont progressivement fait une place dans les foyers, obligeant les collectivités à rendre lisibles les consignes de tri pour chacun et à œuvrer aux côtés des éco-organismes pour favoriser le développement des filières de recyclage.

Les emballages étant de plus en plus nombreux, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont, au fil des années, travaillé main dans la main afin de favoriser le développement de méthodes permettant d'en recycler davantage. Ainsi, les centres de tri se sont modernisés pour faciliter et affiner les méthodes de tri, et de nouveaux débouchés pour le plastique recyclé, le papier, le carton, le métal sont apparus...

Par exemple, 12 bouteilles en plastique permettent d'en produire 10 nouvelles, et le recyclage de 850 boîtes de conserve en acier permet de fabriquer un lave-linge !

Le recyclage permet donc en premier lieu d'**économiser les ressources naturelles** mais il favorise aussi les **économies d'énergie** : fabriquer un objet à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'économiser 95 % d'énergie plutôt qu'en utilisant de la bauxite, la ressource naturelle à la base de l'aluminium.

Enfin, **trier et recycler contribue à la préservation de l'environnement**, un enjeu concret auquel chacun doit aujourd'hui être sensibilisé.

L'extension des consignes de tri se réalise progressivement en France depuis 2011. **Ce temps était nécessaire pour que les centres de tri soient dimensionnés et automatisés** afin de pouvoir recevoir des emballages de plus en plus diversifiés [le tri mécanique et optique est, par exemple, obligatoire pour les emballages plastiques comme les pots de yaourts ou les films plastiques qu'on ne peut pas distinguer visuellement].

GTM travaille avec le centre de tri SPHERE de Villedieu-les-Poêles. Ce site, certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, intègre les dernières technologies en termes de tri des déchets : reprise automatique par un grappin [main mécanique qui envoie les déchets sur une chaîne de tri], du tri optique et du tri à la main pour séparer les différents types de plastiques, cartons, ferrailles, aluminium et acier...

Maîtriser les coûts

Les coûts de traitement des ordures ménagères sont de plus en plus importants notamment en raison de l'augmentation de la TGAP (Taxe globale sur les activités polluantes). La simplification des consignes de tri, en **incitant chacun à trier plus pour jeter moins**, devrait permettre de **diminuer les tonnages donc de mieux maîtriser les coûts**.

Alors, qu'est-ce qui change le 1^{er} octobre ?

C'est simple : à partir du 1^{er} octobre, **TOUS les emballages et TOUS les papiers vont dans la colonne de tri jaune !** Il n'y a donc plus de doute possible, la consigne est claire : emballages et papiers, quels qu'ils soient, vont dans la colonne jaune, tous les emballages en verre, dans la colonne verte. Car il est bon de rappeler que **le verre reste, lui, recyclable à l'infini !**

ON PEUT TRIER PLEIN TUBE !

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

RAPPEL
NE PAS RINCER VOS EMBALLAGES
LES DÉPOSER EN VRAC
NE PAS LES IMBRIQUER

JE TRIE DÉJÀ

- TOUTES LES BOUTEILLES ET TOUTES LES FLAONS EN PLASTIQUE
- TOUTS LES PAPIERS
- TOUTS LES EMBALLAGES EN MÉTAL
- TOUTS LES EMBALLAGES EN PAPIER ET EN CARTON

JE TRIE EN +

- TOUTES LES BARQUETTES
- TOUTES LES POTS ET BOÎTES EN PLASTIQUE
- TOUTES LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL
- TOUTS LES FILMS, SACS ET SACHETS EN PLASTIQUE

INTERDITS

- JOUETS, TUYAU D'ARROSAGE, ARROSOIR, AMPOULES, SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES, MASQUES CHIRURGICAUX, TEXTILE...

© 2018 CITEC GRAPHIQUE | www.citec.fr

Quelles sont les filières de recyclage de Granville Terre & Mer ?

Ce temps était également nécessaire pour consolider la mise en place de nouvelles filières de recyclage.

Le centre de tri permet désormais de trier 4 grandes catégories de déchets : le plastique, le verre, le papier/carton et le métal.

Après séparation de chaque fraction valorisable, les flux sont acheminés vers des unités de valorisation permettant leur recyclage et/ou leur réutilisation :

- Plastiques : séparation en différentes catégories avant d'être envoyé vers des usines de recyclage, où seront fabriqués de nouveaux matériaux [tuyaux, sièges auto, polaires, etc.]
- Verre : recyclable à l'infini, le verre est transformé en calcin [après broyage]. La fonte au four permet la fabrication de nouveaux pots, bouteilles, bocaux
- Papier/carton : après pulpage et désencrage, ces produits servent à la fabrication de nouveaux emballages en carton recyclé et de nouveaux papiers recyclés.
- Métal : les métaux sont séparés en trois catégories [ferreux, non ferreux et aciers] avant leur passage en fonderie et régénération. Ils sont utilisés en industrie pour la fabrication de carrosserie, canettes, radiateur, lampadaire, semelle de fer à repasser...

Les déchets de GTM sont recyclés par différentes entreprises en fonction du type de matériau, **situées pour l'essentiel en France ou en Europe** [pour les plastiques].

Quelques recommandations pour faciliter le tri et le recyclage...

- Ne pas rincer les emballages
- Ne pas les imbriquer
- Les déposer en vrac
- Les nouvelles consignes priment désormais sur les consignes inscrites sur les emballages. En cas de doute, l'application Guide du tri ou le site consignesdetri.fr peuvent vous aider !
- Bien respecter les consignes : les jouets en plastique, tuyaux d'arrosage, textiles, etc. sont à déposer en déchèterie ou dans les bennes prévues à cet effet !
- Le verre se recycle à l'infini, il doit être déposé, comme auparavant, dans les colonnes vertes !

Le service déchets de Granville Terre & Mer, qui sommes-nous ?

Le service déchets de Granville Terre & Mer **organise la collecte et le traitement des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire des 32 communes**, soit environ 46.000 habitants.

Ses missions :

- la collecte des ordures ménagères en porte à porte et des déchets recyclables en apport volontaire
- le tri et la valorisation des déchets recyclables
- le traitement des ordures ménagères
- la sensibilisation à la gestion des déchets
- la gestion de deux déchèteries, Bréhal et Granville

GTM, en quelques chiffres [en 2021, hors secteur de Bréhal-La Perrelle] :

- 260 kg/habitant d'ordures ménagères
- 62 kg/habitant d'emballages et papiers
- 72 kg/habitant de verre
- 386 kg/habitant déposés en déchèterie
dont 30 % de déchets verts
et 25 % d'encombrants

